



VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE

ENLÈVEMENT DE GRAFFITI

Les graffitis représentent une pollution visuelle, créent un sentiment d'insécurité et les coûts de nettoyage sont souvent trop élevés.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, dans un souci d'amélioration de la propreté de la Ville, a autorisé les services techniques à enlever les affiches et les graffitis sur les immeubles privés donnant sur la voie publique.

Description

Différents produits et systèmes sont utilisés en fonction du type de supports :

- Les lingettes : destinées à l'enlèvement des graffitis sur les supports à surfaces lisses (P.V.C, bois, métaux, vitres...)
- Les produits pulvérisés dits « verts » : ces produits biodégradables, sont utilisés sur les mêmes supports que les lingettes, lorsque l'efficacité de ces dernières se révèle insuffisante et utilisés également sur les murs lorsque le graffiti est relativement petit.

Les Services Municipaux se sont vu confier la mission de nettoyage des graffitis, et ce à titre gratuit, en ce qui concerne les Nocéens.

L'intervention se limite aux façades donnant directement sur la voie publique.

Si les produits de nettoyage ne permettent pas de retirer le graffiti, il pourra être recouvert avec une peinture proche de la couleur du mur, sous condition d'acceptation du propriétaire.

La Ville ne peut pas être tenue responsable si une démarcation reste visible.

Si vous êtes confrontés à ce problème, vous pouvez :

Contactez les Services Techniques : 01.49.90.02.80 ou éditez le formulaire ci-dessous et renvoyez-le dûment complété à l'adresse suivante :

Mairie de Neuilly-Plaisance 6 rue du Général de Gaulle
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Ou à l'adresse mail suivante : techniques@mairie-neuillyplaisance.com



DÉCHARGE POUR DEMANDE

D'ENLÈVEMENT/RECOUVREMENT DE GRAFFITI

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Autorise la ville de Neuilly-Plaisance à procéder à l'enlèvement de l'affichage sauvage, de l'enlèvement ou du recouvrement du graffiti apposé sur la façade de l'immeuble sis :

.....
.....

1. dont je suis propriétaire
2. dont je représente le(s) propriétaire (s) ou la copropriété en qualité de :

.....

Par ailleurs, je prends acte que la présente autorisation n'engage pas la ville de Neuilly-Plaisance à enlever systématiquement l'affichage ou les graffitis qui seraient apposés sur cet immeuble.

De plus, je m'engage à ne pas poursuivre la ville de Neuilly-Plaisance au cas où ma propriété subirait des dégradations du fait de cet enlèvement et à supporter personnellement les frais de remise en état de ma propriété qui pourraient en résulter.

Fait à Le